



# Charte de l'éclairage durable Synthèse pour les décideurs

## LA CHARTE DE L'ECLAIRAGE DURABLE

**Outil à destination des collectivités, la Charte propose 10 engagements concrets et progressifs, pour accompagner les élus et services techniques dans la mise en place d'un éclairage durable, et cela de la réalisation du diagnostic jusqu'à la valorisation de la démarche auprès des citoyens.**

Elaborée avec l'appui d'un Comité d'experts (Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS, Syndicat de l'Eclairage, Eco Maires...) et grâce à l'expérience de Noé auprès des collectivités (Valenciennes, Longjumeau...), la Charte de l'Eclairage durable s'impose comme l'outil de référence pour plus de biodiversité, plus de bien être, plus d'efficacité énergétique et moins de dépenses publiques. Par ailleurs, le déploiement de la Charte est parfaitement complémentaire des démarches des collectivités relatives à l'environnement et à l'énergie (Plans Climat-Energie, Territoires à Energie Positive...).

## LA COMMUNAUTÉ DES VILLES SIGNATAIRES

**En signant la Charte de l'Eclairage durable, les collectivités intègrent une communauté d'acteurs innovants en termes d'éclairage durable. Alors qu'elles s'engagent à mettre en place une démarche de progrès, Noé met les collectivités en réseau et leur apporte conseils, veilles techniques et retours d'expériences.**

La communauté des villes signataires regroupe des villes très diverses : Grande-Synthe (première Capitale française de la biodiversité), Limoges Métropole, Valenciennes, Plouézec... Noé accompagne aussi la Ville de Paris dans le cadre de l'action 20 de son Plan biodiversité liée à l'éclairage. Les initiatives de chacune des villes permettent de faire progresser l'ensemble de la communauté.

## UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS VALORISANTE

**Tout au long du déploiement de la Charte de l'Eclairage durable, les collectivités témoignent de leurs expériences et innovations. Celles-ci sont valorisées au niveau national par Noé qui fournit aussi aux collectivités des outils pédagogiques permettant de sensibiliser leurs habitants.**

Chaque collectivité implique ainsi l'ensemble de ses parties prenantes locales. En particulier, les habitants peuvent être sensibilisés grâce au programme de sciences participatives « Insectes et Ciel étoilé ». Les retours d'expériences des villes signataires permettent aussi d'inspirer d'autres acteurs, au niveau national et international du fait de l'implication de Noé dans différents groupes d'échanges.

En signant la Charte de l'Eclairage durable, les collectivités s'engagent ainsi dans une démarche complète permettant de :

- construire une politique d'éclairage durable sur leur territoire,
- améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens,
- valoriser leurs actions auprès des habitants et des autres communes françaises,
- agir pour l'Homme, la biodiversité et l'environnement.